



Partenaire du milieu depuis 1980

Recommandations aux municipalités
concernées par l'élaboration d'un
plan d'action
favorisant l'accessibilité aux
personnes handicapées

Septembre 2005

Remerciements

En tant que directrice de l'Association des Personnes Handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO), il me fait plaisir de vous soumettre dans le présent document, quelques recommandations pour l'élaboration de votre plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration sociale des personnes handicapées.

Nous souhaitons grandement que ces quelques recommandations puissent vous être utiles et qu'elles permettront d'alimenter vos réflexions quant aux actions à poser à courts et à longs termes pour améliorer, de façon concrète, la qualité de vie de vos citoyens vivant avec des limitations.

Réflexions

Bien que nous soyons conscients que les nouvelles dispositions apportées à la Loi vous obligent à fournir des efforts supplémentaires en matière d'accessibilité, nous souhaitons que l'arrivée de ces mesures soit perçue non pas comme une obligation additionnelle mais davantage comme le début d'un processus en continu qui aura pour seul objectif de réduire les obstacles que rencontrent vos citoyens handicapés.

En ce sens, je me permets de partager avec vous la réflexion qu'a eue l'APHRSO quant à la philosophie à préconiser dans le dossier des plans d'action municipaux. À notre avis, le plus gros obstacle lié à l'intégration des personnes handicapées est sans aucun doute le manque de sensibilisation et d'informations touchant l'ensemble d'une population. Pour contrer cet obstacle, il nous apparaît évident que l'éducation populaire doit constituer la base première du travail à accomplir lorsque nous voulons réellement éliminer ou réduire toute forme de barrière.

Par la suite, qu'ils soient de nature architecturaux, matériels, liés à la communication ou à l'attitude générale, la liste des obstacles à l'inclusion ne peut être déterminée à la légère et sans étude au préalable. Pour être efficace, nous croyons qu'un véritable portrait municipal doit voir le jour afin d'accéder à une vision générale de la situation et ainsi mieux concevoir les étapes à franchir.

À notre avis, ce processus en continu est nullement spectaculaire mais a le mérite de refléter davantage une volonté réelle d'améliorer la qualité de vie des citoyens vivant avec des limitations.

Espérant que nos réflexions et nos recommandations serviront à alimenter vos discussions, recevez nos plus sincères salutations.

Nancy Côté
Directrice



Dossier : Plan d'action municipal en faveur de l'accessibilité universelle

Recommandations par secteurs d'activités

Ces secteurs d'activités ont majoritairement des obstacles liés à la communication, à l'accueil, à l'information et à la sensibilisation.

- L'administration municipale
 - Voir à ce que le Conseil adopte une politique visant à adhérer à la philosophie et aux valeurs véhiculées dans le principe de l'accessibilité universelle
 - S'assurer que la politique adoptée en matière d'accessibilité universelle soit diffusée et expliquée à tous les acteurs dans chacun des secteurs d'activités (sensibilisation et formation)
 - *exemple : personnel, promoteurs, commerçants, citoyens*
 - S'assurer que les citoyens handicapés puissent s'impliquer au sein de leur communauté (ex : séances publiques, participation aux comités consultatifs, accès aux documents, etc)
 - Mettre en place un comité de suivi composé de représentants de chacun des secteurs d'activités

- Les communications
 - S'assurer que tout document public soit adapté et accessible aux personnes handicapées
 - Toute communication écrite devrait inviter les personnes handicapées à faire connaître leurs besoins à une personne ressource identifiée par la municipalité
 - S'assurer que les services d'accueil tiennent compte des besoins particuliers des personnes handicapées (handicap visuel, auditif, intellectuel ou autres)
 - S'assurer que tout moyen de communication utilisé soit accessible (ex : bulletin municipal, document touchant la santé publique, site internet, téléphone)

➤ La sécurité publique

- Mettre en place ou mettre à jour des mécanismes pour assurer la sécurité des personnes handicapées (ex : répertoire des personnes handicapées en cas d'urgence mis à jour annuellement, plan d'évacuation, plan d'urgence de la municipalité, etc)
- S'assurer que toute information relative à la santé publique soit accessible aux personnes handicapées
- Sensibiliser et former les acteurs concernés à la présence des personnes handicapées (ex : pompiers et policiers doivent savoir comment intervenir lorsqu'ils sont en présence d'une personne handicapée)

➤ Soutien aux organismes communautaires

- Viser l'amélioration de la politique de reconnaissance des organismes communautaires
- Consulter les organismes lors de besoins touchant les personnes handicapées
- Maintenir et améliorer le soutien financier
- Souligner l'implication des bénévoles
- Souligner de manière particulière les efforts fait par un commerçant ou un autre acteur pour faciliter l'inclusion des personnes handicapées
- Produire un bottin des ressources et y inclure les coordonnées des organismes oeuvrant auprès des personnes handicapées et de leurs familles.

➤ Soutien aux familles

- S'assurer que toutes les politiques de la municipalité tiennent compte des besoins des familles où résident une personne handicapée
- Favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans tous services ou activités de loisirs offerts par la municipalité en adaptant les services à leurs besoins particuliers (ex : accessibilité des lieux, inclusion dans les activités de loisirs, besoin en accompagnement, etc)
- Élaborer un programme de gratuité pour les accompagnateurs d'une personne handicapée
- Informer les familles des services offerts et des organismes existants sur le territoire

➤ Le travail

- Voir à l'embauche et au maintien en emploi des personnes vivant avec des limitations

Ces secteurs d'activités ont majoritairement des obstacles liés à l'accessibilité physique et architecturale.

➤ Lieux et édifices publics

- Dresser un portrait des lieux et édifices publics qui sont ou qui devraient être accessibles
- Favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées en éliminant, selon les priorités établies par la municipalité, les obstacles architecturaux
- Sensibiliser les autres acteurs présents dans la municipalité afin qu'ils tiennent compte des besoins des personnes handicapées

➤ Habitation

- Dresser un portrait des logements accessibles existants
- Voir à la création de logements (sociaux ou autres) accessibles à l'intérieur de projets (publics ou privés)
- Favoriser et améliorer la qualité de vie des personnes handicapées dans leur milieu de vie naturel

➤ Circulation piétonnière et signalisation interne et externe

- Faire un portrait de la situation actuelle
- Voir à rendre accessible et sécuritaire toute forme de signalisation à l'ensemble des citoyens (handicap visuel, auditif, mobilité réduite, etc)
- Aménager les espaces piétonniers de manière à les rendre accessibles et sécuritaires pour les personnes handicapées

- Stationnement
 - S'assurer d'une présence adéquate d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées
 - S'assurer du respect des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées

- Transport
 - Voir, en partenariat avec les autres municipalités concernées, à l'amélioration de la qualité des services offerts aux personnes handicapées (transport adapté, taxi, train, etc)

- Les parcs et les espaces verts
 - Dresser un portrait des parcs et espaces verts
 - Voir à aménager les parcs et les espaces verts de manière à favoriser l'inclusion des personnes handicapées

- L'approvisionnement (achat ou location de biens et services)
 - Voir à ce que tout achat ou location de biens et services tienne compte des besoins des personnes handicapées

Association des Personnes Handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO)
100 rue Ste-Marie
La Prairie (Québec) J5R 1E8
Téléphone : (450) 659-6519
Télécopieur : (450) 659-6510
Courriel : info@aphrso.org
Site internet : www.aphrso.org